

Commune de

**Blonay – Saint-Légier**

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

**PREAVIS No 08-2023**

**concernant le remplacement de l'éco-point de la  
gare de Blonay et remplacement de l'éclairage  
public du sentier de la Gare,  
pour un montant de CHF 356'250.-**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de la commission :

**Mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 – 19.30**

Maison de Commune, salle de Municipalité

Blonay, le 7 février 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

### A. Rétablissement de l'éco-point de la Gare

Le secteur de la Gare de Blonay, au centre du village, est entré dans une période de transition importante. L'ancienne Commune de Blonay a cédé en DDP la parcelle 5505 (ancienne Maison de Commune et ancien dépôt de la voirie) à la Fondation Equitim SA, en 2017, dans le but d'y réaliser des logements protégés. C'est sous le nom de « Résidence du Centre » que cette réalisation a été inaugurée au printemps 2022.

#### Reconstruction après travaux

Ce projet privé étant terminé, il est temps, pour notre commune, de rétablir l'éco-point de la Gare de Blonay supprimé durant les travaux sur cette parcelle alors que cet équipement avait été partiellement financé par des projets immobiliers voisins. C'est donc depuis plusieurs années que le rétablissement de cet équipement est attendu par les habitants du quartier.

Seule pierre d'achoppement, l'opposition collective d'une trentaine de nouveaux habitants de la « Résidence du Centre », lors de la mise à l'enquête du nouvel éco-point, en septembre 2022. Des locataires qui n'ont, semble-t-il, pas été mis au courant par leur bailleur du projet de reconstruction d'un éco-point à proximité immédiate de leurs logements.

#### Restrictions de circulation

Pour tenir compte des griefs exprimés, concernant avant tout les questions de circulation à proximité et à destination de l'éco-point à rétablir, le projet a été dimensionné afin d'accueillir les déchets des immeubles voisins pouvant y accéder à pied. Une signalisation adéquate n'autorisera l'accès à l'éco-point, entre les immeubles « Amadeus » et « Equitim », qu'aux piétons et aux services publics et autorisés, dont les prestataires du cimetière.

Pour répondre à l'opposition de l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés, une place de stationnement ad hoc sera également accessible et dûment signalée à proximité immédiate de l'entrée Nord-Est du cimetière.

### Un équipement urbain attendu

Pour répondre également aux préoccupations des voisins, le choix des conteneurs s'est porté sur le système « Villiger », entièrement en sous-sol, identique à celui installé dernièrement à la Route des Deux-Villages 9, à Saint-Légier. Ce choix plus « urbain » que les traditionnels « Moloks » est plus discret au niveau sonore et optique et s'intégrera mieux dans ce secteur à proximité immédiate du cimetière de Blonay. Les conteneurs enterrés accueilleront les déchets incinérables, papier et carton, verre, déchets alimentaires (système GastroVert), PET, aluminium et capsules de café, du quartier, dont les habitants devaient se rendre depuis quelques années jusqu'à l'éco-point de Tercier, de l'autre côté du Pré des Oches.

### Haies et palissades

Le nouvel éco-point sera entouré de haies existantes ou à planter, doublées sur trois côtés par une palissade en bois d'une hauteur de 150 cm, cela pour préserver la tranquillité des habitations voisines et du très proche cimetière. L'entier de la surface sera recouvert de pavés filtrants afin de favoriser la pénétration des eaux de surface.

## **B. Remplacement de l'éclairage public du Sentier de la Gare**

L'éclairage public du Sentier de la Gare est, lui aussi, à remplacer dans la zone du chantier de la Fondation Equitim SA, à compléter pour l'éco-point et à remplacer sur le Sentier de la Gare, jusqu'à la Laiterie de Blonay (Bahyse). En effet, l'éclairage existant est obsolète et le câble d'alimentation, situé sous le ballast du MVR, se trouve d'ores et déjà condamné par les futurs travaux de reconstruction et de mise aux normes de la Gare de Blonay. Un éclairage LED de dernière génération sera équipé pour la télégestion qui permettra un abaissement et/ou une extinction nocturne fait partie intégrante de ce projet.

## **2. Grille d'analyse – Agenda 21 (développement durable)**

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

Des engagements seront également demandés aux entreprises dans le cadre du déroulement de ce chantier concernant la protection des eaux, la protection de l'air, la protection contre le bruit, la gestion des déchets, les transports, etc.

### 3. Aspects financiers

#### Devis estimatif des coûts

<b>Aménagements extérieurs, zone éco-point</b>	<b>242'550.00 CHF</b>
Défrichage	4'000.00 CHF
Travaux préparatoires, défrichage et dépose et évacuation des revêtements existants	34'000.00 CHF

<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>179'850.00 CHF</b>
Terrassements	20'000.00 CHF
Maçonnerie et canalisations	14'000.00 CHF
Pose de conteneurs enterrés y-c. terrassement	4'000.00 CHF
Revêtement en pavés filtrants et raccord enrobé	38'000.00 CHF
Marquages et signalisations	2'000.00 CHF
Plantations	5'000.00 CHF
Palissades	11'000.00 CHF
Eclairage éco-point	5'500.00 CHF
Electricité	2'000.00 CHF
Fourniture de 6 conteneurs enterrés	56'000.00 CHF
Fourniture d'un conteneur déchets verts	21'000.00 CHF
Conteneurs mobiles	8'000.00 CHF
Divers et imprévus 10%	22'050.00 CHF

<b>Armoire électrique multi-services, zone II</b>	<b>23'100.00 CHF</b>
Armoire électrique multiservices	9'000.00 CHF
Fouille pour raccordement électrique	12'000.00 CHF
Divers et imprévus 10%	2'100.00 CHF

<b>Eclairage public, zone III</b>	<b>56'100.00 CHF</b>
Luminaires , câbles, armoire	16'500.00 CHF
Génie-civil	34'500.00 CHF
Divers et imprévus 10%	5'100.00 CHF

<b>Honoraires</b>	<b>34'500.00 CHF</b>
Architecte	26'000.00 CHF
Géomètre	2'500.00 CHF
Frais dossier	6'000.00 CHF

<b>Récapitulatif</b>	
Aménagements extérieurs, zone éco-point	242'550.00 CHF
Armoire électrique multi-services, zone II	23'100.00 CHF
Eclairage public, zone III	56'100.00 CHF
Honoraires	34'500.00 CHF
<b>Total TTC</b>	<b>356'250.00 CHF</b>

La TVA concernant l'aménagement d'un éco-point peut être récupérée.

### Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.

### Plan des investissements et budget

Ces travaux figurent au plan des investissements, en 2023, à hauteur de CHF 100'000.- pour divers aménagements extérieurs du secteur « Déchets » et à hauteur de CHF 250'000.- en 2024, rubrique « rue de la Gare, aménagement de la partie publique de la parcelle 5505 ».

### Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt si nécessaire.

### Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF 81'795'000.00
Dettes à court terme	CHF 7'000'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF 88'795'000.00</b>

### Coûts financiers annuels (TTC)

Intérêts lissés (2.5 %)	CHF 4'450.00
Amortissement annuel	CHF 11'875.00
<b>Total annuel</b>	<b>CHF 16'325.00</b>

### Charges d'exploitation

L'entretien des éléments du projet sera compris dans le budget de fonctionnement de l'éclairage public (compte 430.20) et dans le budget de fonctionnement Déchets – centre de tri (comptes 450.00 et 450.10). Les charges d'exploitation liées à ce préavis seront incluses dans le budget 2024.

## 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier  
décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de l'éco-point de la gare de Blonay et remplacement de l'éclairage public du sentier de la Gare ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 356'250.- ;
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

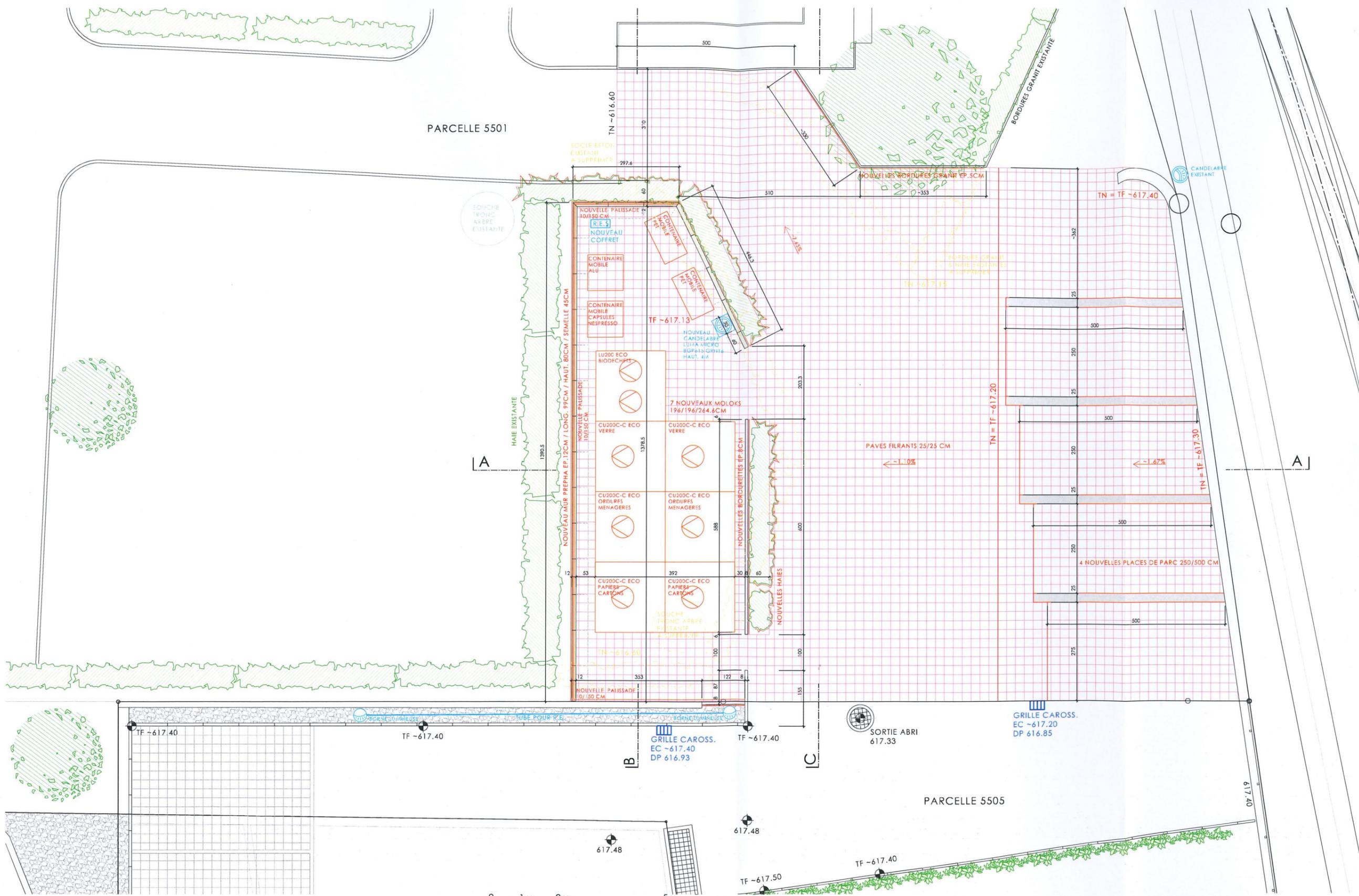
Le syndic
Le secrétaire



A. Bovay
J. Steiner

Délégation municipale : M. Jean-Marc Nicolet, municipal

Annexes : plan général  
plan de localisation des travaux  
plan de la signalisation  
plan de l'éclairage public



**456.01 - AMENAGEMENT D'UN ECO-POINT**

RUE DE LA GARE - 1807 BLONAY

PARCELLES n° 5501

DATE : 28.01.2022

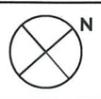
MODIF : C. 21.09.2022

100-4-100

**PRE-EXECUTION  
PLAN GENERAL**

ECHELLE : 1/100

DESSIN : KC



- EXISTANT
- A CONSTRUIRE
- A DEMOLIR

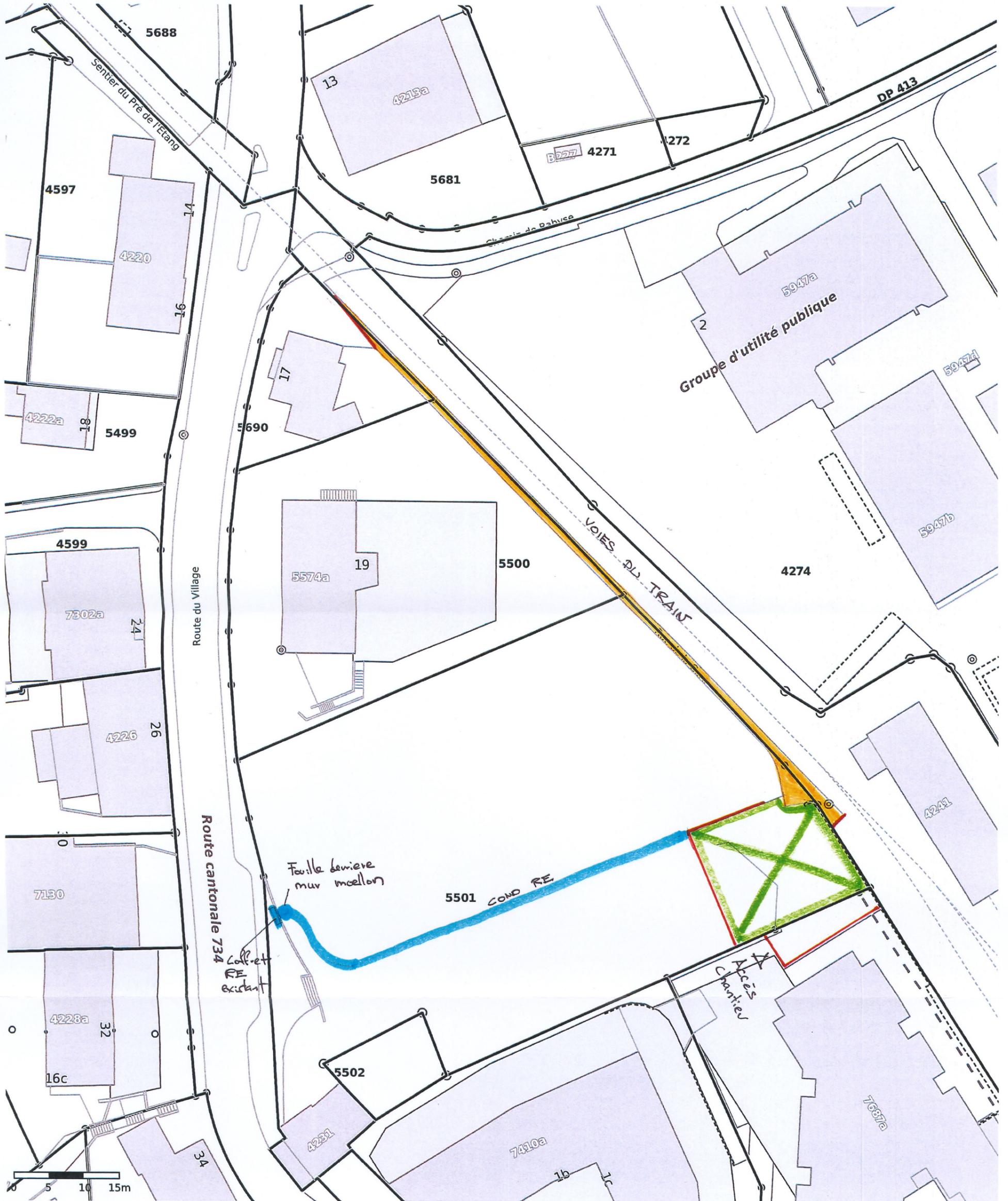
2+ARCHITECTURE SARL - D. BERNER, M. NICOLE & E. ALLAMAND - ARCH. DIPL.

RUE D'ITALIE 26 1800 VEVEY

TEL. 021/922.62.74

EMAIL. info@2plusa.ch

Fichier : K:\Affaire\456.01\DESSIN\EXECUTION\456.01 PRE-EXECUTION.dwg



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

RUE DE LA GARE



2+Architecture Sàrl  
D. Berner, M. Nicole, E. Allamand, arch. dipl.  
Rue d'Italie 26 - 1800 Vevey  
Email : info@2plusa.ch / Tél. 021.922.62.74

Plan repérage travaux 21.09.2022

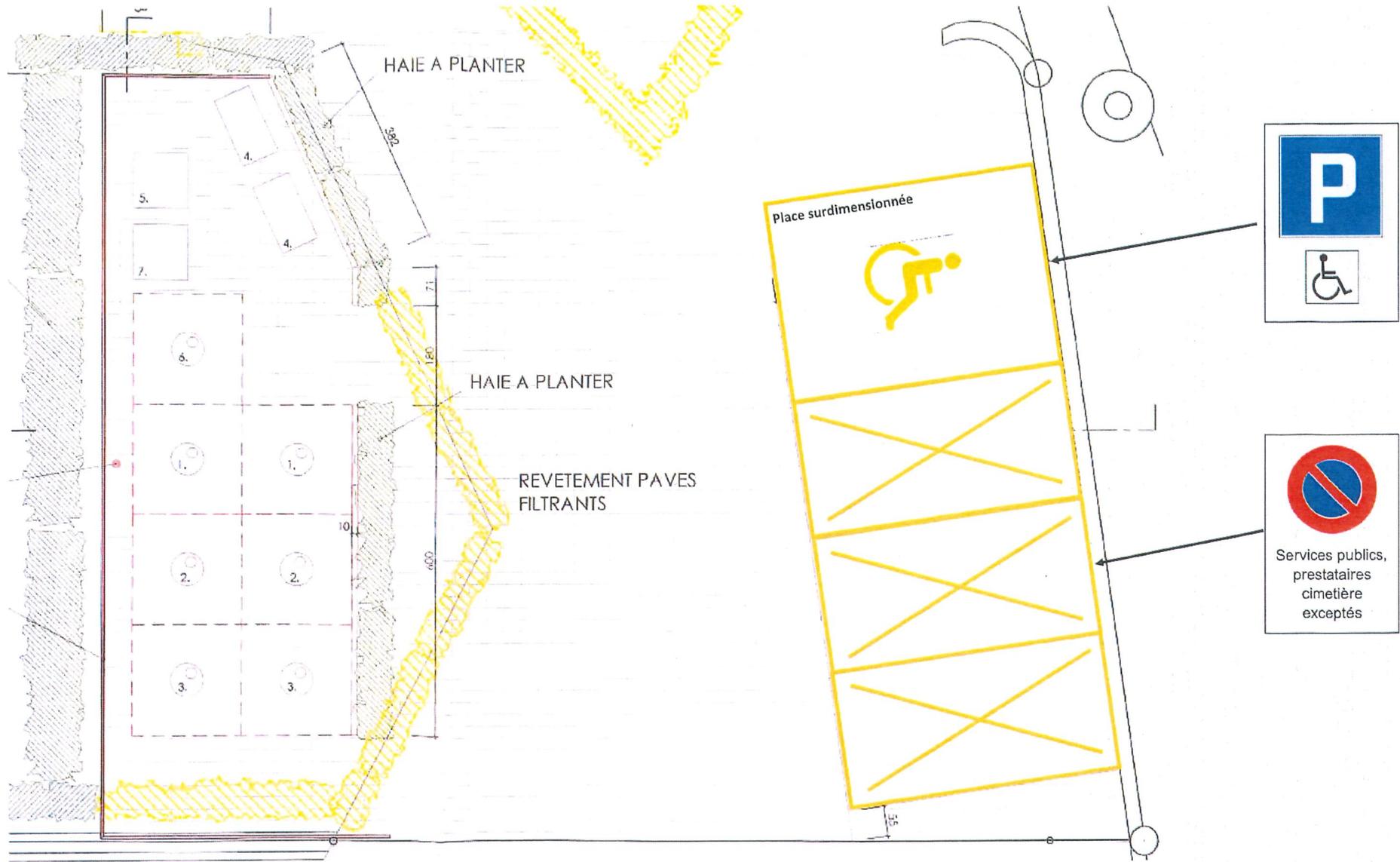
- Zone travaux Eco-Point
- Zone travaux cimetière
- Zone travaux chemin piétons de la Gare

— Fermeture accès chantier avec barrières type Hevas

Echelle : 1:500  
Coordonnées : 2'558'215 / 1'146'281  
Date d'impression : 21.09.2022  
456.01 Aménagement d'un Eco-Point



Rue de la Gare, Blonay  
Signalisation d'accès à l'Eco-Point





Rue de Lausanne 53  
1110 MORGES 1  
Tél (021) 802 91 11

# COMMUNE de BLONAY

## Sentier de la Gare

### Plan de situation

Dessiné	05.10.2021	↔
Modifié	12.10.2021	↔
Échelle	1: 250	
	173'695	
	0320	

- Câble EP projeté
- Manchon EP projeté
- Borne lumineuse "Kassio"
- Luma Micro, éclairage ECOPOINT
- Lampe supprimée
- Chambre projetée
- Fouille projetée
- Sondage projeté
- A supprimer

